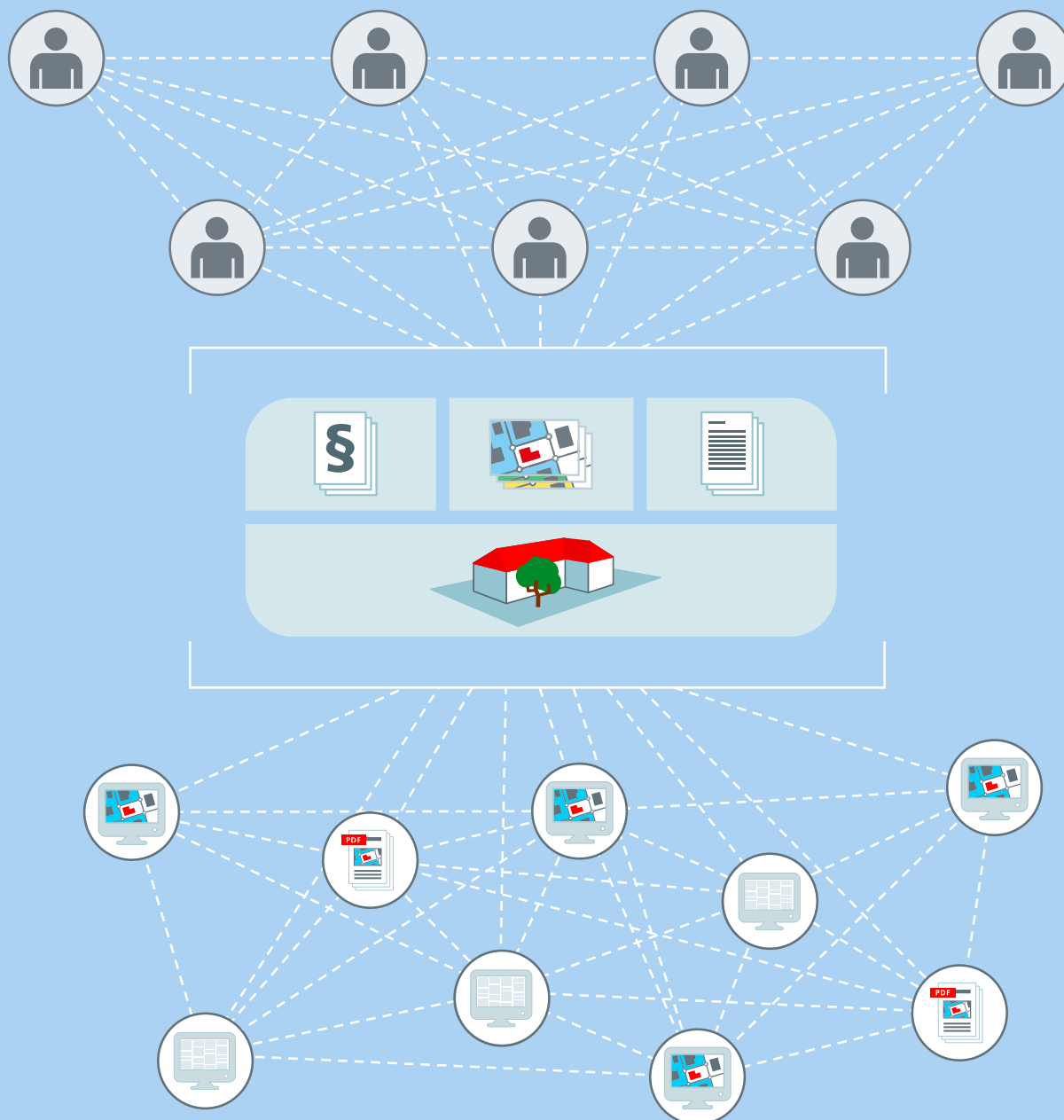


Manifestation d'information 2018 sur le cadastre RDPPF

Tourné vers ses clients!

Le cadastre RDPPF est centré sur ses utilisateurs

Mardi 13 novembre 2018 à 9h15, centre Welle7 à Berne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

KK +
+ CC
GEO



CadastreSuisse

L'éventail des utilisateurs du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) est très large, allant de l'administration publique jusqu'au grand public en passant par les acteurs du secteur immobilier. Selon le segment de la clientèle concerné, les attentes en matière d'accès simple, intuitif et rapide aux restrictions revêtant de l'importance sont très différentes. Le principal résultat que les utilisateurs professionnels et le grand public se voient proposer est la mise à disposition de l'ensemble des RDPPF concernant l'immeuble considéré, sous une forme fiable, numérique et complète. A partir de 2020, le cadastre RDPPF devra être en service dans la Suisse entière et couvrir l'intégralité de son territoire.

Si la journée d'étude se concentre sur les différentes attentes des clients, elle récapitule aussi les travaux en cours, clarifie au plan juridique les interactions avec le registre foncier, présente une solution pour l'organe officiel de publication et permet un échange d'expériences ouvert.

Ateliers de travail (workshops)

1. Processus numériques dans le cadastre RDPPF

Les processus existants pour les modifications des RDPPF et les procédures de mise en vigueur associées sont largement analogiques. La contrainte juridique se fonde également sur les plans analogiques signés dans la plupart des cas. Pour le cadastre RDPPF, les RDPPF analogiques, juridiquement contraignantes, doivent être reproduites sous forme numérique. Des différences et donc des incertitudes d'ordre juridique peuvent en résulter entre les géodonnées numériques de la restriction dans le cadastre RDPPF et les plans analogiques faisant foi. C'est pour écarter tout doute que les géodonnées numériques doivent être déclarées juridiquement contraignantes. Cela suppose des processus entièrement numériques ainsi que des adaptations de lois et d'ordonnances. Les cantons de Lucerne et de Thurgovie ont lancé des projets correspondants pour franchir cette étape (passage au numérique) en matière de plans d'affectation. *Thomas Hösli LU, Martin Barrucci TG*

2. RDPPF dans le registre foncier et/ou le cadastre?

Les RDPPF ordonnées par les autorités pour un immeuble donné au moyen d'une décision administrative à caractère individuel et concret doivent être mentionnées dans le registre foncier. En revanche, celles qui s'appliquent à une zone donnée en vertu d'un acte administratif de nature générale et concrète (sous la forme d'une décision de portée générale) doivent être publiées dans le cadastre RDPPF. A-t-on toutefois besoin de RDPPF à la fois dans le registre foncier (droit privé) et dans le cadastre RDPPF (droit public)? Et si oui, pourquoi? S'il n'en est pas ainsi, à qui donner la primauté (lead)? *Dr A. Moshe BS*

3. S'adresser aux experts ou aux néophytes: comment bien cibler sa communication?

Si les informations présentées par le cadastre RDPPF sont clairement structurées, un néophyte a souvent du mal à savoir «ce qu'elles signifient exactement pour l'immeuble concerné». Des conflits de destination finissent toujours par surgir lors de la préparation et de l'organisation des informations: doivent-elle être compréhensibles par des néophytes ou permettre au contraire une exploitation rapide et précise par des experts? Quelques principes sont à respecter pour bien organiser informations et dialogues et il convient de s'y référer en cas de doute. Ces principes seront dévoilés durant l'atelier de travail et on montrera comment préparer et présenter des informations au plus près des attentes des clients. Le workshop constitue enfin une excellente occasion de débattre du conflit de destination entre experts et néophytes dans le cas du cadastre RDPPF.

Dr Ph. Zimmermann UFive, C. Nussberger BE

Programme de la journée

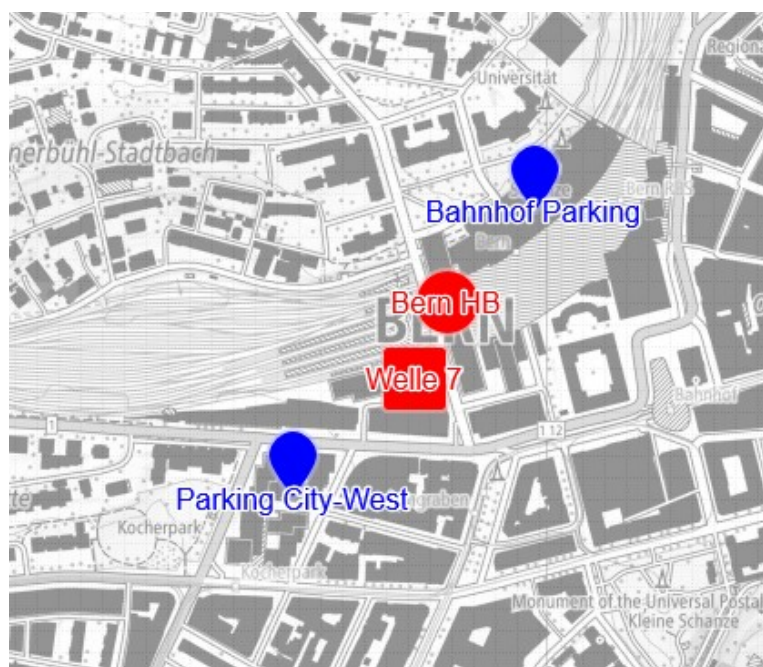
Avec traduction simultanée allemand/français

8h30	Café de bienvenue	
9h15	Accueil et déroulement de la journée	<i>Christoph Käser, swisstopo</i>
9h20	Les utilisateurs du cadastre RDPPF et l'état de son introduction	<i>Marc Nicodet, swisstopo</i>
9h40	Cadastre RDPPF – registre foncier: Appréciation juridique et interactions à l'exemple du canton de Bâle-Ville	<i>Dr Amir Moshe, expert indépendant et Office du registre foncier et des mensurations du canton de Bâle-Ville</i>
10h00	Fonction supplémentaire d'organe officiel de publication: un bénéfice accru pour les citoyens et les autorités	<i>Dr Bastian Graeff, Lisag AG / canton d'Uri</i>
10h20	Pause	
10h50	La vision d'une commune	<i>Marc Lehmann, administrateur des constructions à Aarberg</i>
11h00	Le point de vue des utilisateurs: le secteur de l'aménagement du territoire	<i>Boris Binzegger, aménagiste à Amriswil</i>
11h10	Le point de vue des utilisateurs: les notaires	<i>Oliver Reinhardt, Fédération suisse des notaires</i>
11h20	Le point de vue des utilisateurs: un acteur de niveau national	<i>Andrea Kaiser, swissgas</i>
11h30	Comment rendre le guidage des utilisateurs intuitif?	<i>Dr Philippe Zimmermann, UFive Berne</i>
11h40	Accès automatisé à des données RDPPF	<i>Werner Möckli, SIX Terravis AG Zurich</i>
12h00	Introduction aux ateliers de travail	<i>Christoph Käser, swisstopo</i>
12h15	Déjeuner	
13.15	Ateliers dans les salles assignées aux groupes	Responsable de l'atelier
14.45	Pause	
15.15	Présentation des résultats des ateliers	Tous les responsables des ateliers
15.40	L'introduction dans le canton de Lucerne	<i>Stefanie Hinn, Office de la géoinformation du canton de Lucerne</i>
16.00	Perspectives et conclusion	<i>Christoph Käser, swisstopo</i>

La manifestation est entièrement gratuite pour les participants, déjeuner buffet compris. Veuillez indiquer sur le formulaire d'inscription si vous souhaitez un menu végétarien ou si vous souffrez d'une allergie alimentaire.

Inscription

Jusqu'au 31 octobre 2018 au plus tard sur www.cadastre.ch/rdppf



Lieu de la manifestation

Centre Welle7

Schanzenstrasse 5, CH-3800 Berne
Téléphone +41 58 565 79 97
workspace@welle7.ch

Pour vous y rendre

Par les transports publics

Gare centrale de Berne (Bern HB), sortie Welle. Accès direct par la passerelle à partir des quais 1 à 13.

Stationnement

Vous voudrez bien vous garer au Parking City-West ou au parking de la gare (Bahnhof Parking) (compter 5 minutes de marche environ)



Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
c/o Office fédéral de topographie swisstopo
Seftigenstrasse 264, CH-3084 Wabern

Téléphone +41 58 469 01 11
infovd@swisstopo.ch
www.cadastre.ch

Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres

